



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Normalisation nationale : traitement  
des noms dans les services compétents**

### **Recommandations concernant l'utilisation d'anciens noms de communes après une fusion**

**Document présenté par la Finlande\*\***

**Résumé\*\*\***

Au cours des 10 dernières années, plus de 120 noms de municipalités finlandaises ont disparu à la suite de fusions. Cette tendance est encore d'actualité. Souvent, le territoire des importantes municipalités issues d'une fusion est si vaste que leur nom seul ne permet pas de s'y orienter. Cette évolution a créé maintes confusions.

Le Conseil linguistique finlandais souligne le fait que le nom et l'emplacement de nombreuses municipalités survit à leur disparition administrative. La principale raison d'être d'un nom de lieu est de permettre de le situer. Il fait en outre partie de l'identité des habitants.

Le Comité recommande que les municipalités continuent d'être appelées par leur nom (celui du village central ou un autre, s'il existe) même après s'être fondues dans une entité administrative plus vaste. Il vaut mieux utiliser un nom couramment utilisé, qui figure normalement sur les cartes et qui indique aussi clairement que possible un lieu, surtout lorsqu'il s'agit de guider des gens vers cet endroit ou de signaler un danger.

Il faut en revanche utiliser le nom des nouvelles municipalités pour communiquer sur des questions qui la concernent tout entière ainsi que ses habitants, comme les élections, les impôts, les soins de santé ou d'autres tâches, services ou obligations publics.

---

\* E/CONF.101/1.

\*\* Établi par Sirkka Paikkala, de l'Institut linguistique finlandais.

\*\*\* Le rapport intégral peut être consulté dans la langue originale à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

